



Profession de foi CGT Finances Publiques 74

Elections CAPL 20 octobre 2011

La fusion de la DGI et de la DGCP nous a été imposée à tous, agents et organisations syndicales, comme réforme emblématique de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). Dans ce contexte particulier, la CGT œuvre au quotidien pour préserver et améliorer les droits et garanties des agents de la DGFIP.

Dans le cadre des premières élections communes de la DGFIP, la CGT a la volonté d'être au plus près de la réalité quotidienne de tous les agents.

Pour cela, les candidats de la CGT sont des agents syndiqués des deux filières représentant les différents services de la DDFIP sur l'ensemble du département. Nous travaillons dans les mêmes services que vous. Nous avons donc les mêmes préoccupations que vous.

Certains d'entre nous sont :

- des élus sortants qui ont l'expérience des règles de gestion des deux filières ;
- des membres de la Commission Exécutive, organe décisionnel de notre section locale ;
- des militants motivés pour intégrer nos équipes ;

Nos futurs représentants suivront localement une formation spécifique, afin d'acquérir les connaissances indispensables pour vous défendre en CAPL.

Nos élus sont les élus de tous les personnels. Ils défendent et défendront tous les agents qui feront appel à eux.

Nous bâtissons les dossiers de défense en nous appuyant sur des échanges privilégiés avec les agents concernés. Nos élus soutiennent tous les agents face à l'Administration et s'engagent à respecter le secret professionnel.

Dans les faits, le poids des élus sur les décisions de la Direction est très réduit, mais ce contexte difficile n'entamera pas la combativité de nos élus pour arracher des avancées sur les dossiers qui leur sont confiés.

Nos élu-e-s sont connus pour leur combativité et leur intégrité.

Les élu-e-s de la CGT s'attachent en permanence à conjuguer la défense individuelle et le respect des garanties collectives. Les revendications doivent servir de support à la défense concrète des situations individuelles.

Ainsi, on ne peut aborder les missions sans se préoccuper des effectifs et conditions de travail. De même, on ne peut aborder les mutations sans faire référence aux emplois. On ne peut traiter de la notation sans évoquer les conditions d'exercice de l'activité professionnelle. Enfin, on ne peut examiner les promotions sans aborder l'égalité des conditions de sélection et les moyens budgétaires affectés à celles-ci.

Nos élu-e-s ont le souci constant de défendre et d'améliorer les règles de gestion. Cela est particulièrement important dans cette période où sont mis en place des principes nouveaux.

LA CGT POUR ME DEFENDRE, LA CGT POUR NOUS DEFENDRE

POUR UNE DEFENSE ACTIVE DE VOS DROITS VOTEZ CGT !

La fusion des corps intervenue le 1^{er} septembre 2011 conduira à des promotions unifiées pour l'ensemble des agents dès 2012 sur la base de nouvelles règles établies nationalement.

Les tableaux d'avancement de grade au sein des catégories C et B s'effectueront sur la base d'une liste nationale, principalement en fonction de l'ancienneté administrative. La CGT revendique :

- ❑ une carrière linéaire révalorisée avec un grade unique ;
- ❑ et dans l'immédiat le passage automatique au grade supérieur dans les conditions statutaires.

Les promotions par liste d'aptitude 2012 s'effectueront sur une liste nationale unique. La CGT revendique la suppression des listes d'aptitude, au motif de critères de sélection trop subjectifs, et son remplacement par un examen professionnel pour accéder au grade supérieur.

Un nouveau dispositif d'évaluation / notation sera instauré en 2013, pour l'application du décret fonction publique du 28 juillet 2010. Dans ce cadre, la CGT revendique le maintien d'une notation chiffrée de carrière, répondant à des critères objectifs pour apprécier la valeur professionnelle des agents et constituant une garantie contre l'arbitraire.

La CGT dénonce tout système d'évaluation / notation qui conduirait à l'instauration d'une part de rémunération au mérite.

Pour les mutations, le nouveau dispositif arrêté ne sera mis en place que progressivement, avec maintien de l'essentiel des règles actuelles par filière pour 2012 et 2013.

Dans ce contexte, la CGT revendique des règles de mutations transparentes, équitables et fondées sur des critères objectifs et lisibles par les agents, quelle que soit leur filière d'origine.

Dans les CAP locales, vous pourrez compter sur nos élu-e-s pour votre défense individuelle et pour animer des actions collectives et porter vos revendications

**POUR ETRE PLUS FORTS, ENSEMBLE, SOUTENEZ NOTRE DEMARCHE
EN VOTANT MASSIVEMENT POUR NOS CANDIDATS**